- et permettre ainsi la création d'une Afrique du Sud non raciale, démocratique et non fragmentée.
- 9. La communauté internationale doit concentrer ses activités actuelles sur l'encouragement du dialogue et l'aide à la majorité opprimée de l'Afrique du Sud en renforçant ses ressources en matière de négociations.
- 10. Il faut également de toute urgence regarder au-delà du processus de négociation et aider à préparer une Afrique du Sud de l'après-apartheid qui sera à la fois démocratique et prospère.
- 11. À cette fin, la communauté internationale doit s'efforcer davantage d'encourager le perfectionnement des ressources humaines dans toutes les disciplines liées à la bonne gestion d'une Afrique du Sud démocratique, moderne et prospère.
- 12. Le Commonwealth réaffirme son engagement à l'égard de la lutte contre l'apartheid jusqu'à ce que ses derniers vestiges aient disparu et que la voie soit ouverte au retour de l'Afrique du Sud enfin démocratique, juste et libre dans la famille du Commonwealth.

Le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe Abuja, Nigéria 17 mai 1990